

Laissons DSK tranquille

Dominique Strauss-Kahn peut et doit être critiqué en tant qu'homme politique. En revanche, ses frasques sexuelles, quoique moralement condamnables ou discutables, ne nous regardent absolument pas, a fortiori lorsque celles-ci ne constituent pas un délit. Or, le procureur Cyrus Vance Jr a décidé – d'une façon totalement impartiale – d'abandonner les charges et accusations d'agression sexuelle pesant contre l'ancien directeur général du FMI. Les services du procureur n'ont ainsi pas hésité à braver certaines pressions communautaires qui s'exerçaient sur l'enquête en cours. Je pense notamment à certains lobbys féministes ou à la communauté noire d'Harlem, symbolisée par la présence médiatique du sénateur Perkins.

Aujourd'hui l'affaire DSK peut être classée dans la rubrique « faits divers ».

A celles et ceux qui, apparemment, auraient souhaité un procès voire une condamnation de Dominique Strauss-Kahn, estimant que ce dernier n'a pas été sanctionné pour un crime qu'il aurait commis, je me permets de leur soumettre quelques pistes de réflexion :

– Lorsqu'on loue l'impartialité de la justice américaine, il faut reconnaître et accepter la décision du procureur Vance et du juge Michael Obus, même si ladite décision ne correspond pas aux attentes de certaines personnes.

– Nafissatou Diallo est, selon le rapport du procureur, une plaignante trop peu fiable au regard de ses mensonges et parjures. N'oublions pas non plus l'étrange conversation téléphonique que l'accusatrice a eu avec un malfrat incarcéré.

– En tant que Directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn était l'un des hommes les plus puissants de la planète. Il a été humilié – menottes aux poignets – devant le monde entier. L'ex-futur probable Président de la République française a vu son avenir politique brisé en quelques heures. Dorénavant, un vent de suspicion soufflera constamment sur celui que le Daily

News surnommait « The Perv ». Les dégâts psychologiques découlant de cette affaire doivent être importants.

– Enfin, il ne convient pas d'omettre qu'une plainte pour tentative de viol déposée par Tristane Banon – huit ans après les faits supposés – est toujours à l'étude en France. Les soucis de DSK ne sont donc pas terminés. Comme l'a dit Maître Koubbi, l'avocat de Mlle Banon, Monsieur Strauss-Kahn va désormais devoir « se défendre et bien se défendre ». Notons aussi que les avocats de DSK ont porté plainte contre Tristane Banon pour dénonciation calomnieuse. Au sujet de David Koubbi, nous pouvons d'ailleurs candidement souligner que cet avocat – proche de l'UMP selon le site Electron libre – insiste lourdement sur la prétendue complicité passive de François Hollande dans la non-dénonciation de l'agression sexuelle qu'aurait subie Tristane Banon. L'ancien Premier Secrétaire du Parti Socialiste aurait donc dû alerter la justice à la suite des rumeurs qu'il aurait entendues... Soulignons toujours aussi naïvement que François Hollande est le candidat socialiste le mieux à même de battre Nicolas Sarkozy en 2012..

Stanislas Geyler